



Yannick CAMBRAY

*Représentant de Saint-Pierre et Miquelon
Membre de la Section de l'Agriculture, de la Pêche
et de l'Alimentation
Membre de la Délégation à l'Outre-Mer*

Saint-Pierre, le 24 février 2016

Monsieur Justin TRUDEAU
Premier Ministre du Canada
Cabinet du Premier Ministre
80, rue Wellington
Ottawa, ON KIA OA2

CANADA

Monsieur le Premier Ministre,

Je tiens à vous adresser toutes mes félicitations pour votre récente élection au poste de Premier Ministre du Gouvernement fédéral du Canada.

En tant que Conseiller Economique, Social et Environnemental de Saint-Pierre et Miquelon, je me permets de vous interpeller sur le dossier "épineux" de l'Autorisation de Voyage Electronique (AVE) qui suscite bien des émois et des soucis chez mes compatriotes de Saint-Pierre et Miquelon.

Comme vous le savez, mon Archipel ne dispose pas de liaisons aériennes directes avec la France métropolitaine. De ce fait, tout déplacement vers la France ou un pays étranger (ou de France et d'un pays étranger vers Saint-Pierre et Miquelon) nécessite un transit obligatoire par le Canada.

Si, grâce à l'intervention de la Ministre de la Fonction Publique Annick GIRARDIN, un accord a permis de dispenser de cette AVE les résidents de Saint-Pierre et Miquelon désirant se rendre au Canada et de revenir dans nos îles à condition de ne pas sortir du territoire canadien, il en est tout autre lorsque ces derniers souhaitent revenir chez eux de France métropolitaine ou d'un pays tiers. Dans ce cas, ils sont contraints de solliciter auprès de votre Administration une Autorisation de Voyage Electronique.

Toutefois, bien des "embûches" se posent à beaucoup de mes compatriotes pour l'obtention de cette AVE.

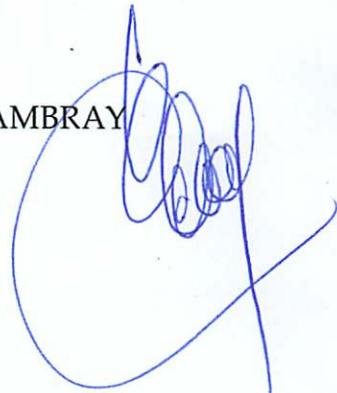
Pour exemples, certaines personnes se la voient refuser pour de singulières raisons médicales (!!), d'autres, et c'est un comble, car ils sont "binationaux" (franco-canadiens !!) et enfin quelques résidents subissent en quelque sorte ce que j'appelle une "double peine", car après avoir fait l'objet d'une condamnation en justice sur le territoire français (et donc avoir payé leur dette à la société), ils se voient refuser tout transit par le Canada et sont donc "condamnés à vie" à résider sur notre petit Archipel de 242 km² !

Je connais, Monsieur le Premier Ministre, votre attachement aux valeurs humanistes et sociales et vous conviendrez aisément que cette situation ne peut perdurer.

C'est pourquoi, à l'instar du Ministre Français des Affaires Etrangères, Monsieur Jean-Marc AYRAULT, de la Ministre de la Fonction Publique, Madame Annick GIRARDIN, du Député, Monsieur Stéphane CLAIREAUX, je vous demande une exemption totale du dispositif de l'AVE pour les résidents et natifs de Saint-Pierre et Miquelon.

Je vous assure, Monsieur le Premier Ministre, de mes sentiments les meilleurs et les plus respectueux.

Yannick CAMBRAY



Copie :

- M. le Président de la République de la France ;
- M. le Premier Ministre de la France ;
- M. le Ministre des Affaires étrangères de la France ;
- Mme la Ministre des Outremer de la France ;
- M. le Ministre des Affaires étrangères du Canada ;
- M. l'Ambassadeur du Canada en France.